

L'intervention de l'AMPIL auprès des roms

Marion BONNET
Coordinatrice Mission Rom
AMPIL

À Marseille, un premier groupe a été repéré il y a environ une dizaine d'années. Depuis, les installations dans des squats (immeubles ou terrains) se sont multipliées dans le centre-ville mais aussi dans les quartiers périphériques. Le reste du département connaît des problématiques similaires (Aix-en-Provence, Marignane, Berre, Rognac.). On recense environ 1 500 à 3 000 Roms dans les Bouches du Rhône.

Dans la plupart des situations les conditions d'hygiène et de sécurité des familles sont catastrophiques et dangereuses. On assiste à l'émergence de nouveaux bidonvilles.

La prise en compte des ROMS, de leur singularité par les différents services sociaux est loin d'être acquise. Leur mode de vie et les multiples légendes qui l'entourent, le fait qu'ils vivent dans des lieux de relégation, la non-maîtrise de la langue, l'obligation qui leur est faite d'être en mouvement perpétuel et la méfiance (voire la peur) qu'ils engendrent expliquent souvent leur rejet, leur situation d'exclusion extrême, de marginalisation et leur manque d'information.

Bien qu'un certain nombre d'expériences soient menées dans d'autres régions, la seule intervention des services publics français sur Marseille est l'expulsion domiciliaire. Il s'en suit des installations plus précaires, plus cachées.

En outre, depuis quelques mois, le rythme de ces expulsions s'accroît, laissant peu de temps à la recherche de nouvelles solutions. En effet, les familles bien que dans des situations de plus en plus complexes ne souhaitent pas repartir dans leur pays d'origine.

L'historique de la démarche...

En 2007, suite aux problématiques rencontrées par sa boutique solidarité et sur le 3^e arrondissement de façon générale, la Fondation Abbé Pierre nous a demandé d'intervenir auprès des Roms.

Dans le même temps, Rencontre Tsigane nous a interpellés suite à l'installation de Roms dans une ancienne école désaffectée de Sainte-Marthe.

Parallèlement, le préfet à l'Égalité des Chances a organisé une réunion afin d'aborder la problématique des divers squats Roms à Marseille.

Il en ressort que :

- Les squats des Roms sont des phénomènes durables ;
- Les mesures d'évacuation ne font que déplacer géographiquement les problèmes et aggravent les difficultés de ces populations ;
- Les Roms sont confrontés à de nombreux blocages administratifs ;
- La question sanitaire est préoccupante.

L'historique de l'intervention de l'AMPIL

2007 : Réalisation d'un diagnostic approfondi (social, juridique et technique) de la situation des Roms sur le site de Sainte-Marthe à la demande de Monsieur le Préfet délégué pour l'égalité des chances.

2007-2008 : L'ACSE à la vue de la problématique qui s'étend au-delà de ce premier squat nous a demandé de réaliser une « Étude/Recherche/Action pour une intervention sociale adaptée en direction des Roms sur différents sites repérés au niveau départemental. L'objectif est de favoriser la prise en compte d'une population précarisée et discriminée dans les politiques publiques.

Ce travail a donné lieu à la préfiguration d'un dispositif d'intervention à destination des Roms.

Février 2008 : Mise en place d'un dispositif d'intervention : la plateforme d'accueil, d'accompagnement et de traitement à destination des Roms.

Ce dispositif est financé par la Région PACA, la politique de la ville, l'ACSE délégation PACA et la Préfecture (délégation pour l'égalité des chances).

La Plateforme d'Accueil, d'Accompagnement et de Traitement à destination des RROMS

La plateforme est à destination :

- **De la communauté Roms de Marseille : hommes, femmes, enfants.**

Les objectifs sont :

- informer, orienter, accompagner physiquement en fonction des besoins repérés
- permettre et favoriser l'accès aux droits (administratifs, sociaux, juridiques, sanitaires...)
- réaliser des médiations.

À travers différents modes d'intervention :

- des visites régulières sur les différents sites, qui permettent de réaliser des diagnostics individuels des familles, des états des lieux, de suivre l'évolution des situations...
- des permanences sociales
- des accompagnements notamment au niveau de la scolarisation, de la santé et des convocations au tribunal.

- **Des partenaires du département des Bouches du Rhône en tant que lieu ressources.**

Les objectifs sont :

- informer des situations rencontrées
- développer un partenariat (Médecins du Monde, Fondation Abbé Pierre, Rencontres Tsiganes, CASNAV, la DDASS, Rromeurope)

À travers différents mode d'intervention :

- organisation de réunion d'information/formation auprès de professionnels ou de riverains
- création d'outils de communication tel qu'un power-point, un film, une exposition photos, des conférences...
- mise en œuvre d'un partenariat de terrain.

Les thématiques d'intervention

L'équipe pluridisciplinaire de l'AMPIL, qui est composée de 2 travailleurs sociaux, 1 médiatrice, 1 juriste, 1 architecte et 1 coordinatrice, réalise un accompagnement social et juridique auprès d'une centaine de familles Roms, ce qui représente environ 290 personnes dont 140 enfants.

Cette complémentarité au niveau de l'équipe permet d'intervenir sur les thématiques suivantes :

Le social/administratif : un système et des procédures qui complexifient l'accès aux droits

Puisque ces ménages ne relèvent d'aucune structure de droit commun ou y sont peu acceptés, l'AMPIL accompagne ces familles pour leur permettre d'accéder aux droits, d'entamer des démarches, d'être soutenu dans leurs projets d'insertion... cela ne se traduit pas des démarches administratives (ouverture de compte, recherche d'actes de naissances, gestion des créances au Trésor Public...), des orientations pour bénéficier d'une domiciliation, des dossiers de demande à la CAF...

Mais cette tâche est de plus en plus difficile. En effet, depuis avril 2008, la demande de domiciliation s'est restreinte. Pour les familles qui l'obtiennent la mention « uniquement pour demande d'AME » y est inscrite. Par la suite, en août 2008, une circulaire de la CAF précise que les familles doivent absolument joindre un titre de séjour à leur demande d'Allocations Familiales. Et enfin, depuis septembre 2009, la CPAM, de Marseille, demande aux familles qui font la demande d'Aide Médicale d'État (pour les personnes en résidence non régulière) de fournir la carte européenne d'assurance-maladie ou une attestation de non droit du pays d'origine, c'est à la famille de se procurer ces documents (à ce jour nous n'avons toujours pas réussi à entrer en contact avec la caisse d'assurance-maladie de Roumanie).

La scolarisation : une volonté souvent bloquée par des expulsions domiciliaires à répétition et des conditions de vie discriminantes.

Durant l'année 2008, 39 enfants ont pu être scolarisés sur les 124 enfants repérés en âge de l'être parmi les familles suivies. 56.5 % d'entre eux ont dû quitter l'école suite à une expulsion domiciliaire, leurs familles préférant alors quitter le territoire de manière provisoire ou définitive.

D'autres éléments remettent en cause quotidiennement la scolarisation :

Les conditions d'hygiène, les conditions matérielles et économiques (manque de vêtements, de fournitures scolaires, l'absence de prise en charge des transports...);

Des enfants régulièrement malades aux vues des conditions de vie sur les squats ;

Des problèmes quotidiens de discrimination, à l'école dans un 1^{er} temps (les équipes enseignantes travaillent sur ce sujet) et sur le chemin de l'école ;

Un travail de partenariat entre le CASNAV, les équipes enseignantes de primaire, les équipes enseignantes de collèges et l'AMPIL a pu être mis en place. Cela permet de débloquer certaines situations.

Il est important de relever que pour une partie importante des familles, les changements fréquents de squats et les éloignements ne sont pas un obstacle au projet de scolarisation et d'insertion qu'ils ont pour leurs enfants.

33 % des 39 enfants scolarisés, vont à l'école de manière assidue depuis plus d'1 an.

Le logement : le squat comme mode d'habitat subi faute d'alternative.

À Marseille, les familles Roms vivent principalement des immeubles à usage d'habitation vides, des locaux industriels (pas forcément dépollués), des bureaux... la présence de caravanes est très ponctuelle et plus souvent comme chambre annexe.

Ce n'est que depuis le mois de juillet 2009 que la ville recense des squats de parcs publics. En effet, il est de plus en plus difficile pour les familles expulsées de trouver des nouveaux locaux à squatter (du fait que la police et les riverains sont de plus en plus vigilants et ne laissent pas les familles s'installer). Des groupes ont alors squatté 2 parcs municipaux, avec des tentes depuis l'arrivée du froid.

Actuellement l'association intervient sur 18 squats.

Certains éléments ressortent sur l'ensemble des sites : l'absence d'eau courante et potable, la problématique de l'électricité (l'absence ou une installation très vétuste donc dangereuse), des locaux dégradés qui peuvent s'avérer dangereux notamment pour les enfants.

Et enfin, une capacité à s'installer et s'approprier le lieu surprenante. Avec des lieux de vie qui sont entretenus et régulièrement nettoyés, les déchets évacués tant que possible (et à condition que les cantonniers ramassent leurs poubelles).

En ce qui concerne le bâti, l'architecte est amené à réaliser des diagnostics techniques des squats soit pour constituer le dossier en vue de l'audience pour une mesure d'expulsion, soit dans le cadre de la préparation à une mise en sécurité. Suite aux problématiques mise en évidence nous prenons ensuite contact avec les corps de métier afin d'évaluer la faisabilité des travaux, tant au niveau financier que technique.

À ce jour, des travaux de mise en sécurité ont été effectués sur 2 sites (remplacement fenêtres, extincteurs, cuves à eau, toilettes mobiles, sécurisation du réseau électrique, création d'une rambarde pour un escalier), avec la participation active des familles.

La santé : précaire du à des conditions de vie précaires.

L'équipe intervient principalement pour : l'ouverture des droits à l'AME, mais nous rencontrons de plus en plus de difficultés à faire appliquer ce simple droit à la santé ; des accompagnements physiques des familles, lorsque cela est nécessaire, lors de rendez-vous pour la vaccination, aux hôpitaux, aux PMI, à la maternité, chez les généralistes...

Mais nous n'avons pas de compétences médicales, nous travaillons donc en étroite collaboration avec Médecins du Monde, qui mène des permanences par le biais du CASO et des maraudes sur les différents sites.

Les procédures juridiques

L'équipe peut être amenée à accompagner les familles lors de leur assignation au tribunal de grande instance dans le cadre d'une mesure d'expulsion du squat où ils vivent ou de la convocation au tribunal administratif, juge pour enfant... nous travaillons, dès que cela est possible, en partenariat avec des avocats.

Bien que ce soit les familles qui nous sollicitent, nous travaillons avec elles afin qu'elles nous transmettent les documents juridiques dès qu'elles les reçoivent pour qu'on puisse trouver des réponses le plus rapidement possible et dans les délais impartis.

D'autre part, un travail est fait autour des amendes de transport en commun, du Trésor Public, des impayés auprès des hôpitaux... et des problématiques d'incarcérations.

L'emploi/formation/alphabétisation : une étape obligatoire pour la régularisation et le relogement.

Nous avons commencé depuis quelque mois un travail autour de la thématique de l'insertion professionnelle : rédaction des CV et des lettres de motivation, les recherches d'annonces d'offres d'emploi, la prospection d'entreprise...

En parallèle, nous avons effectué des démarches auprès d'employeurs potentiels correspondant à la liste des 150 métiers en tension pour les ressortissants roumains et bulgares.

Face à la demande, nous avons également pris contact avec les associations et établissements qui organisent des cours d'alphabétisation (car même si certaines personnes en recherche d'emploi parlent correctement le français cela ne correspond pas forcément avec le vocabulaire susceptible d'être employé dans le cadre du travail, il leur est donc nécessaire de se perfectionner) et des stages de formation (peu ont suivi des formations qualifiantes en Roumanie).

Cependant pour travailler, les Roms doivent entreprendre de nombreuses démarches :

 Trouver un emploi qui correspond à la liste des métiers en tension.

 Négocier avec l'employeur, afin qu'il accepte les démarches qu'il devra lui aussi réaliser et la taxe dont il devra s'acquitter (de 70 € à 1 600 €, en fonction du type et de la durée du contrat).

 Demander une autorisation de travail auprès de la direction du travail.

 Demander ensuite un titre de séjour.

Toutes ses démarches prennent un temps considérable qui représente souvent un frein supplémentaire pour un futur employeur.

L'accès à l'emploi est essentiel pour les Roms, car c'est actuellement (sur Marseille) le seul moyen de faire une demande de titre de séjour, pour d'une part faire valoir leur souhait d'intégration et d'autre part de pouvoir accéder aux droits communs, à un logement... en France.

En ce qui concerne les solutions de logement pour ces familles, au regard de la diversité des problématiques et des projets, il est important de penser à plusieurs propositions : village d'insertion, logement dans le diffus, accompagnement pour la recherche de logement autonome dans le parc privé.

Mais tout cela doit impérativement se faire avec l'implication politique des collectivités locales, de l'État et de l'Europe sans cela aucun projet ne pourra être mis en place.